



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
DE LA VIENNE

BUDGET 2026-2027

du 01/07/26 au 30/06/27

Alain SAVY, Trésorier

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis,

Je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel de la Fédération pour l'exercice allant du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.

Tout d'abord, concernant **les charges**, elles sont stables et constituées par la somme de toutes les charges des diverses sections analytiques et s'élèvent à 2 535 550 € contre 2 518 294 € pour n-1, soit une légère augmentation de 0,6 % principalement dans les sections analytique amélioration de la chasse et administration générale.

Charges	Budget 2025/2026	Budget 2026/2027
Amélioration de la chasse	592 600 €	605 000 €
Petit Gibier	78 800 €	71 650 €
Grand Gibier	20 000 €	20 250 €
Communication	47 500 €	48 600 €
Administration Générale	809 494 €	842 900 €
Dégâts	763 900 €	740 000 €
Ecocontribution	206 000 €	179 250 €
Vente de prestation environnementales	0 €	27 900 €
Charges totales	2 518 294 €	2 535 550 €

Détail des charges des sections analytiques du 01/07/2026 au 30/06/2027

Les variations importantes sur ces sections analytiques sont les suivantes :

Amélioration de la chasse : les charges pour l'opération sécurité sont à hauteur de 20 000 €, l'opération de collecte des déchets de venaison pour 79 000 €. Le total des charges est en légère augmentation par rapport à n-1 de 592 600 € à 605 000 €.

Petit gibier : suite au manque de volontaires, diminution du programme chaumes de 9 500 € à 7 200 € et du programme petit gibier de 49 000 € à 45 000 €. Le total des charges est donc en diminution et s'élève à 71 650 € contre 78 800 € l'année précédente.

Grand gibier : une stabilisation à hauteur de 9 000 € des charges pour la fourniture des poches de venaison en l'absence de renouvellement des attributions chevreuil cette année. Le total des charges est stable à 20 250 €.

Communication : une diminution des frais liés aux campagnes publicitaires et expositions diverses qui passent de 26 500 € à 24 000 €. Le total des charges pour cette section est stable à 48 600 €.

Administration générale : Une hausse des frais de déplacements en raison de l'inflation et de l'augmentation des prix du carburant pour 39 000 €. A noter une augmentation des impôts et charges de personnels en lien avec les nouvelles contraintes réglementaires et fiscales 443 000 € contre 404 000 € en n-1. Les charges totales sont en hausse 842 900 € contre 809 494 €.

Eco-contribution : cette section est composée des divers transferts de charges de personnels et impôts des autres sections analytiques et des transferts du coût de certaines actions réalisées sur les dossiers biodiversité et ICE. Le total des charges diminue 179 250 € contre 206 000 € pour n-1.

Prestations environnementales : c'est une nouvelle section analytique proposée par le Conseil d'Administration en réponse à la réalisation de diverses études pour le suivi des infrastructures linéaires, des parcs agrivoltaïques notamment pour la réalisation de diagnostics cynégétiques le total des charges de cette nouvelle section est de 27 900 €.

Plus spécifiquement concernant les charges de la partie dégâts de gibier : comme depuis de nombreuses années, la charge principale de cette section analytique concerne les indemnités versées aux agriculteurs avec 505 000 € pour 2026-2027 identique à la saison dernière.

Cependant, je me permets de vous alerter sur l'importance de cette charge pour la fédération qui représente 20% des charges totales de la structure.

La seconde charge la plus élevée de la section analytique dégâts concernant le transfert des charges de personnel affecté à cette mission. En légère diminution, avec 70 000 € pour 2026-2027 contre 80 000 € pour 2025-2026. Cette charge importante est à la fois due au coût du travail mais également au nombre important de dossiers de dégâts.

Charges	Budget 2025/2026	Budget 2026/2027
Indemnisation		
Indemnités	505 000 €	505 000 €
Frais d'estimation externe	62 000 €	63 000 €
Prévention		
JEFS + culture de dissuasion (jachères)	3 000 €	5 500 €
Matériel de clôture	42 000 €	36 000 €
Répulsif et autres	22 000 €	8 500 €
Autres charges		
Achats de bracelets	29 000 €	34 000 €
Frais postaux et frais indirects	11 400 €	9 500 €
Assurances, Honoraires, divers	5 000 €	4 000 €
Fonctionnement des CTL et ind.kilométrique	4 500 €	4 500 €
Frais de personnel	80 000 €	70 000 €
Charges totales	763 900 €	740 000 €

Détail des charges de la section analytique dégâts du 01/07/2026 au 30/06/2027

Au total, les charges de la section dégâts sont de 740 000 € contre 763 900 € la saison passée. Soit une diminution de 3 %.

Pour faire face à ses charges, **les recettes prévisionnelles** globales augmentent légèrement et s'élèvent à **2 535 550 €**.

Ces recettes reposent sur plusieurs éléments : le timbre fédéral, l'adhésion territoriale, le timbre temporaire, les diverses dotations de la FNC ainsi que les produits de toutes les autres sections analytiques.

Pour la saison 2026-2027, la Fédération conformément aux nouvelles préconisations nationales a fait le choix de séparer l'adhésion territoriale (droit fixe), de la cotisation taxe à l'hectare (€/ha).

Par conséquent, depuis 2023/2024 le droit fixe payé par chaque adhérent à la fédération sera affecté à la section analytique fonctionnement général alors que la cotisation à l'hectare sera affectée à la section analytique dégâts.

RECETTES PREVISIONNELLES	Budget 2025/2026	Budget 2026/2027
Ventes	151 038 €	203 400 €
Recettes statutaires	980 085 €	972 922 €
Compensation Réforme de la Chasse	248 126 €	255 326 €
Adhésions fixe territoire	157 620 €	160 720 €
Taxe de plan de gestion (sangliers)	136 250 €	151 500 €
Taxe de plan de chasse	381 825 €	365 075 €
Contribution territoriale €/ha	225 000 €	245 000 €
Subvention exploitation	45 750 €	24 500 €
Produits financiers et exceptionnels	192 600 €	157 107 €
Adhésions territoriales		
Total	2 518 294 €	2 535 550 €

Détail des produits du 01/07/2025 au 30/06/2026

Pour les timbres fédéraux :

- Baisse de 1,5 % des validations départementales et nationales
- Stabilisation des validations « jeunes chasseurs ».
- Au 30 juin 2027, les effectifs prévisionnels seraient donc de 5 486 validations départementales, 5 191 validations nationales et 220 validations « jeunes chasseurs ».
- Maintien de la cotisation départementales à 75 €.
- Cotisation nationale, fixée par l'assemblée générale de la FNC. Pour 2026-2027, le tarif est de 106,31 €.
- Cotisation « jeunes chasseurs », elle reste à 30 €.
- Total de produit de 969 882 € contre 976 665 € sur n-1, soit une diminution de 0,7 %.

Pour les timbres temporaires :

- Le produit prévisionnel est de 3 040 € contre 3 420 € pour n-1.

Pour les dotations de la FNC :

- Ces produits sont de 255 326 € contre 248 126 € la saison dernière, soit 10 % du total des recettes.

Pour les adhésions territoriales :

- Maintien du droit fixe à 114,80 €.
- Affectées au fonctionnement général de la Fédération.
- Cela représente une recette prévisionnelle de 160 720 € contre 157 620 € la saison passée.

Pour la partie cotisation territoriale à l'hectare (€/ha) :

- Affectées à la section analytique dégâts.

Plus spécifiquement concernant la partie dégâts de gibier : Au niveau des produits, bien que les charges soient toujours très élevées, cette année, il n'y aura pas d'augmentation des cotisations « dégâts », bracelets et/ou cotisation à l'hectare différenciée. Au global pour 2026/2027, les produits de la section dégâts sont de 761 875 € contre 841 175 € pour 2025/2026, soit une diminution de 9%.

Cette importante diminution nous invite à rester vigilant sur la viabilité à moyen et long terme de notre système d'indemnisation. Le Conseil d'Administration de la Fédération a fait le choix cette année de ne pas augmenter les diverses cotisations malgré un contexte de dégâts défavorables suite notamment à la suppression des aides de l'état pour la réforme du dispositif d'indemnisation.

L'objectif étant de vous permettre de prélever le maximum d'animaux possible afin de tenter de stabiliser voir de diminuer les populations de grand gibier et donc les superficies détruites.

RECETTES PREVISIONNELLES	Budget 2025/2026	Budget 2026/2027
Taxe de plan de gestion (sangliers)	136 250 €	151 500 €
Taxe de plan de chasse	381 825 €	365 075 €
Autres produits	100 €	300 €
Produits financiers	0 €	0 €
Autres produits exceptionnels	98 000 €	0 €
Contribution territoriale €/ha	225 000 €	245 000 €
Total	841 175 €	761 875 €

Détail des produits de la section analytique dégâts du 01/07/2026 au 30/06/2027

Tout d'abord concernant les tarifs des bracelets :

-Stabilisation de l'ensemble des bracelets de cervidé et de sanglier,
-Total de produit de 516 575 € contre 518 075 € la saison dernière soit une diminution de 0,3 %.

La mise en œuvre d'une cotisation territoriale différenciée :

-Cette cotisation remplace la taxe à l'hectare « mutualiste » et fixe pour tous de 0.30 €/ha.

-Fait suite à la mise en œuvre des nouvelles dispositions nationales.

-Si montant d'indemnisation supérieur à 500 000 €

-Cette cotisation différenciée doit représenter au moins 30% des recettes du compte dégâts.

-Montant de cette cotisation varie en fonction du niveau des superficies détruites des communes.

-Les taux de cotisation n'évoluent pas cette année et varient de 0,3 €/ha pour les communes sans dégâts à 0,7 €/ha pour les communes les plus touchées.

-Cette cotisation différenciée représente un produit de 245 000 € contre 225 000 € pour n-1.

En synthèse le budget 2026/2027 est équilibré à hauteur de 2 535 550 €.

	Budget 2025/2026	Budget 2026/2027	Variation
Produits			
Recettes statutaires			
Timbre fédéral	976 665 €	969 882 €	-1%
Timbre temporaire	3 420 €	3 040 €	-11%
Participations FNC / ACCA	7 800 €	8 500 €	+9%
Compensation perte permis FNC	51 773 €	51 773 €	0%
Versement FNC	80 053 €	80 053 €	0%
Adhésion fixe territoire	157 620 €	160 720 €	+2%
Sous-Total	1 277 332 €	1 273 968 €	0%
Sections analytiques			
Amélioration de la chasse	45 000 €	44 607 €	-1%

Petit Gibier	16 500 €	2 500 €	-85%
Grand Gibier	750 €	700 €	-7%
Communication	1 500 €	1 000 €	-33%
Administration Générale	203 537 €	265 500 €	+30%
Dégâts	841 175 €	761 875 €	-9%
Ecocontribution	132 500 €	132 000 €	0%
Vente de prestation	0 €	53 400 €	0%
Sous-Total	1 240 962 €	1 261 582 €	+2%
Produits totaux	2 518 294 €	2 535 550 €	+1%
Charges			
Amélioration de la chasse	592 600 €	605 000 €	+2%
Petit Gibier	78 800 €	71 650 €	-9%
Grand Gibier	20 000 €	20 250 €	+1%
Communication	47 500 €	48 600 €	+2%
Administration Générale	809 494 €	842 900 €	+4%
Dégâts	763 900 €	740 000 €	-3%
Ecocontribution	206 000 €	179 250 €	-13%
Vente de prestation	0 €	27 900 €	0%
Charges totales	2 518 294 €	2 535 550 €	+1%

Ce budget 2026/2027 est calculé sur la base des éléments suivants :

- Une cotisation fédérale à 75 € (contre 75 € n-1),
- Une adhésion territoriale à 114,80 € (contre 114.80 € n-1),
- une cotisation territoriale variable selon les superficies détruites à la commune avec 5 niveaux :
0,3 €/ha, 0,4€ /ha, 0,5 €/ha, 0,6 €/ha et 0,7 €/ha (pas de changement),
- Les cotisations grand gibier suivantes :
 - o sanglier milieu ouvert à 15 € (inchangé)
 - o sanglier milieu clos à 5 € (inchangé)
 - o sanglier UDUCR à 5 € (inchangé)
 - o cerf à 90 € (inchangé)
 - o biche, daguet et BDF à 70 € (inchangé)
 - o faon à 50 € (inchangé)
 - o bracelet de remplacement cerf élaphe à 90 € (inchangé)
 - o chevreuil à 15 € (inchangé)
 - o daim à 10 € (inchangé)

Je vous remercie de votre attention et propose ce budget à votre approbation.